CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2023

205x23

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION PORTEE PAR LA MUNICIPALITE CONTRE L'AUGMENTATION DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Ces dernières années, de nombreux Pennois se sont manifestés auprès de la ville des Pennes-Mirabeau se plaignant de l'augmentation importante des nuisances sonores aériennes.

Dans le prolongement de ces remontées, la ville des Pennes-Mirabeau a immédiatement demandé de rencontrer les représentants de l'aéroport Marseille Provence afin d'identifier l'origine de l'accroissement de ces nuisances.

Aussi, à la demande de M. Le Maire, deux réunions ont été organisées, à l'hôtel de ville, en présence de représentants de l'aéroport Marseille Provence ainsi que de représentants des quartiers impactés.

La tenue de ces deux réunions ont permis de clairement identifier l'origine des nuisances constatées, à savoir le rétrécissement du couloir aérien sur la partie Nord de la commune, concentrant ainsi les nuisances sonores. Ainsi, l'organisation de ces deux réunions constituaient un prérequis indispensable à l'identification de l'origine des nuisances, de manière à faire valoir une contestation légitime auprès de la Direction de la Sécurité et de l'Aviation Civile (DSAC).

Dans la continuité de ces réunions, trois courriers à la signature de M. le maire ont été adressés :
- un à l'attention de Monsieur le Ministre des Transports Clément Beaune ;
- deux à l'attention de Mme Emmanuelle Blanc, Directrice de la DSAC Sud Est. Cette dernière, par un courrier en date du 15 juin 2023 a répondu favorablement à la demande de M. Le maire en évoquant le lancement d'une future étude d'impact visant à étudier la faisabilité d'une dissociation des trajectoires de départ vers le nord de celles vers l'est, dans l'objectif de créer deux faisceaux distincts et ainsi de diminuer les nuisances.

A noter également que, M. le maire s'est personnellement déplacé lors de la précédente commission consultative de l'environnement de l'aéroport Marseille Provence (CCE) afin de s'assurer que les revendications de la ville des Pennes-Mirabeau soient bien prises en compte.

Enfin, la ville a mis à la disposition des Pennois impactés par ces nuisances un recueil dans lequel ils peuvent se manifester. Ce recueil, comportant les adresses des personnes impactées par l'augmentation des nuisances sera ensuite envoyé à la DSAC afin d'appuyer la démarche initiée par la municipalité.
Aussi, par, la présente motion, le Conseil municipal :

- Demande à ce que toutes les études soient diligentées par la DSAC afin que des solutions puissent être rapidement trouvées permettant de mettre fin à l'augmentation des nuisances sonores aériennes constatées depuis maintenant deux ans ;

- Exprime son soutien dans les démarches engagées par la municipalité visant à mettre fin aux nuisances sonores aériennes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE cette motion

- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL